



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 18/11/2024
Reçu en préfecture le 18/11/2024
Publié le
ID : 077-257701748-20241112-DC2024_28-AR

DECISION DU PRESIDENT DU SIRMOTOM
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°DC-2024-28

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de 3 piézomètres et le suivi quadriennal sur le site de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne avec le CABINET MERLIN

Le Président du SIRMOTOM,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23,
- VU** Le Code de la Commande Publique,
- VU** La délibération n°DC2020/34 du SIRMOTOM en date du 18 septembre 2020 relative aux délégations de l'assemblée délibérante au Président,

Article 1 : **DECIDE** de signer l'offre financière avec le Cabinet MERLIN qui porte sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui comprend les éléments de missions suivants :

- Etablissement du dossier de consultation des prestations hydrogéologiques ;
- Assistance pendant la consultation (visites de site) ;
- Analyse des offres des bureaux d'hydrogéologues ;
- Suivi de la réalisation des 3 piézomètres ;
- Suivi des 4 années de suivi qualitatif des piézomètres (réunions, rapports).

Article 2 : **PRECISE** que le contrat est conclu à prix révisable selon les termes des conditions générales de vente. Le montant total du marché se décompose comme suit :

MISSION AMO – DESIGNATION DES PRESTATIONS	MONTANT € HT
Consultation (DCE/Visites de site)	1.900,00 €
Analyse offres	1.800,00 €
Suivi réalisations des piézomètres (Préparation et chantier)	2.000,00 €
Suivi année 1 (1 réunion + analyse 2 rapports)	1.000,00 €
Suivi année 2 (1 réunion + analyse 2 rapports)	1.000,00 €
Suivi année 3 (1 réunion + analyse 2 rapports)	1.000,00 €
Suivi année 4 (1 réunion + analyse 2 rapports) + analyse bilan quadriennal	1.225,00 €
TOTAL € HT	9.925,00 €
TVA 20 %	1.985,00 €
TOTAL € TTC	11.910,00 €



N°DC-2024-28

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création de
et le suivi quadriennal sur le site de la déchetterie de Montereau-Fault-Yonne avec le CABINET MERLIN

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 077-257701748-20241112-DC2024_28-AR

Article 3 : PRECISE que l'assistant Maître d'ouvrage s'engage sur les délais suivants :

- DCE : 4 semaines
- Analyse des offres 2 semaines

Article 4 : CHARGE Madame la Directrice du SIRMOTOM, le comptable assignataire et le représentant légal du Cabinet MERLIN, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : DIT que conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Article 6 : DIT que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Article 7 : CERTIFIE le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Article 8 : DIT que la présente décision :

- Sera transmise à Monsieur Le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité ;
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du SIRMOTOM dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 CRPA) ;
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président du SIRMOTOM si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Montereau-Fault-Yonne, le 12 novembre 2024.

Le Président du Syndicat,
Yves JEGO

